

SÉNAT

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Annexe au procès-verbal de la séance du 26 juin 1962.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, portant approbation du Plan de développement économique et social,

TOME I

EQUIPEMENT SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE ET SPORTIF

Par M. Edgar TAILHADES,
Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, président ; Georges Lamousse, Vincent Delpuech, René Tinant, vice-présidents ; Robert Chevalier, Claudius Delorme, Mohamed Kamil, secrétaires ; Mohamed Saïd Abdellatif, Al Sid Cheikh Cheikh, Jean de Bagnaux, Clément Balestra, Jacques Baumel, Mohamed Belabed, Mouâaouia Bencherif, Jacques Bordeneuve, Florian Bruyas, Ahmed Chabaraka, Georges Cogniot, Gérard Coppenrath, André Cornu, Mme Suzanne Crémieux ; MM. Georges Dardel, René Dubois, Charles Durand, Hubert Durand, Jules Emaïlle, Yves Estève, Jacques Faggianelli, Manuel Ferré, Charles Fruh, Roger Garaudy, Djilali Hakiki, Alfred Isautier, Louis Jung, Adrien Laplace, Jacques de Maupeou, François Minard, Mohamed el Messaoud Mokrane, Claude Mont, Jean Noury, Henri Paumelle, Lucien Perdereau, Gustave Philippon, Georges Rougeron, François Schleiter, Paul Symphor, Edgar Tailhades, Maurice Vérillon, Etienne Viallanes, Jean-Louis Vigier, Paul Wach.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 1573, 1728, 1783, 1707, 1712, 1714 et in-8° 403.
et in-8°

Sénat : 237 et 238 (1961-1962).

SOMMAIRE GENERAL DE L'AVIS

TOME I. — Equipement scolaire, universitaire et sportif, par M. Edgar Tailhades, sénateur.

TOME II. — Recherche scientifique et technique, par M. Baumel, sénateur.

TOME III. — Equipement culturel et patrimoine artistique, par M. Fruh, sénateur.

Mesdames, Messieurs,

Le projet de loi portant approbation du Plan de développement économique et social, soumis à l'examen du Parlement fait l'objet, pour ce qui concerne l'équipement scolaire, universitaire et sportif, du présent avis de votre Commission des Affaires culturelles.

Les travaux du premier Plan de modernisation et d'équipement n'avaient porté à l'origine, en 1946, que sur les grands secteurs de l'industrie alors considérés comme exclusivement prioritaires.

Les problèmes de l'Education nationale n'accusaient pas alors le degré d'extrême gravité qu'ils présentent aujourd'hui. Les effectifs scolaires étaient, en effet, au-dessous du niveau de 1938.

Ce n'est qu'en 1951, au moment où commençaient à se faire sentir les premiers effets de la vague démographique qu'une première Commission nationale fut chargée d'inventorier les besoins d'équipement de l'Education nationale.

Cette Commission fut reconstituée en 1956 pour la préparation du III^e Plan (1958-1961) puis en 1960 pour le IV^e Plan actuellement soumis à votre examen.

Nous devons à M. Poignant le très intéressant rapport général de la Commission de l'équipement scolaire, universitaire et sportif, dirigée par son éminent président M. Le Gorgeu, auxquels nous voulons, ici, rendre un hommage tout particulier.

Les prévisions du Plan en matière scolaire ont été établies en fonction de la France de 1970. Il s'agissait donc de prévoir l'évolution des effectifs scolaires aux différents niveaux de l'enseignement dans les dix années à venir et plus précisément les besoins à satisfaire entre 1962 et 1965.

Dans ses prévisions, la Commission nationale a établi une hiérarchie des urgences et des priorités en tenant compte des possibilités financières de la nation.

Le IV^e Plan déclare donner aux investissements de l'Education nationale une place prioritaire en fonction des besoins créés par l'évolution démographique, le progrès du taux de scolarisation, la démocratisation de l'enseignement, la prolongation de la scolarité obligatoire et le développement économique du pays.

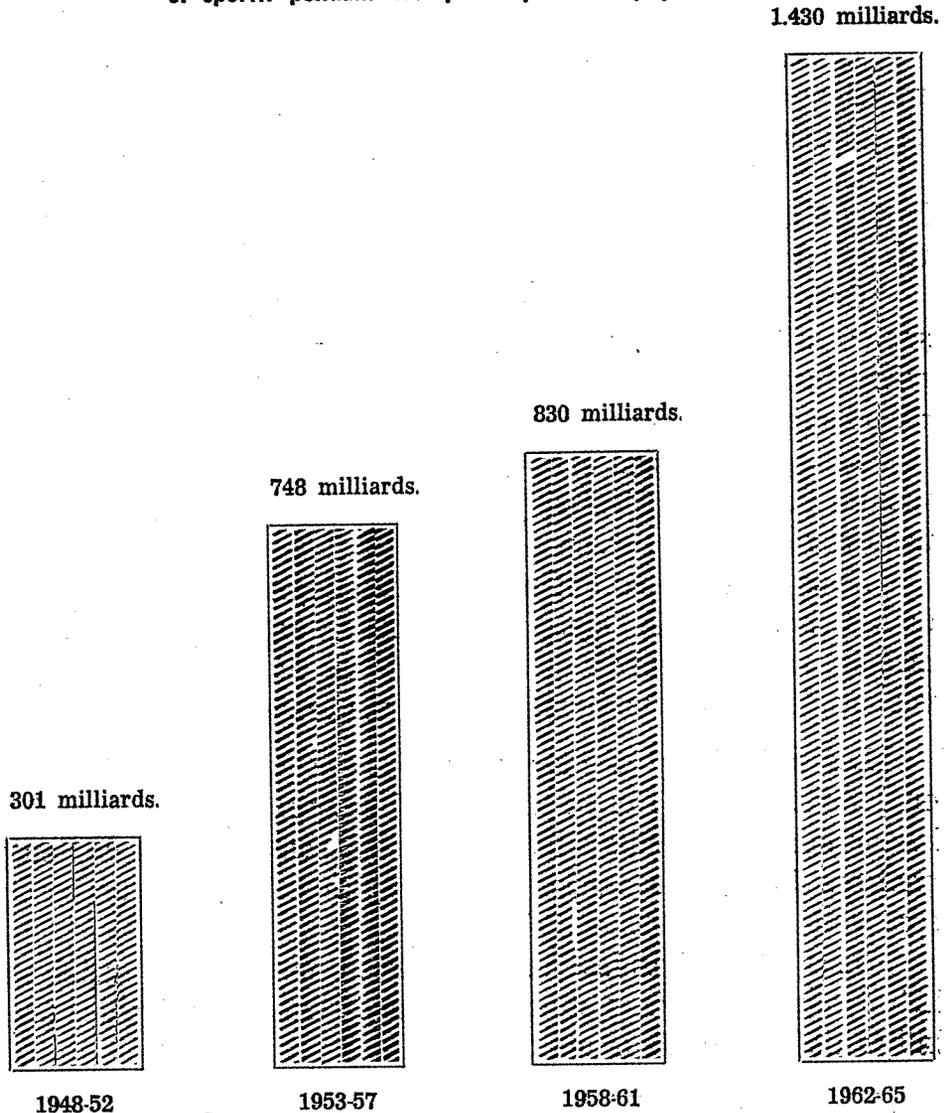
C'est un programme de 14,3 milliards de nouveaux francs qui sera engagé de 1962 à 1965, dont 12 milliards à la charge de l'Etat,

contre 8 milliards et demi pour le III^e Plan, avec un rythme moyen de progression de plus de 72 % par rapport au III^e Plan.

En raison des délais de construction, il faut préciser que le IV^e Plan ne sera d'aucun effet pour la rentrée de 1962 et qu'il ne jouera que partiellement pour la rentrée de 1963.

TABLEAU N° I

Evolution des dépenses effectuées au titre de l'équipement scolaire, universitaire et sportif pendant les quatre plans d'équipement.



— Les chiffres sont donnés en anciens francs.

Nous donnerons ci-après une vue d'ensemble du rapport général de la Commission de l'équipement scolaire, universitaire et sportif, puis les observations que ce rapport a suscitées au sein de votre Commission des Affaires culturelles et enfin les conclusions de cette dernière.

VUE D'ENSEMBLE SUR LE RAPPORT GENERAL DE LA COMMISSION DE L'EQUIPEMENT SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE ET SPORTIF

A. — Les besoins d'équipement du Ministère de l'Éducation Nationale.

1. — ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ ET ENSEIGNEMENT TERMINAL

a) *Evaluation des besoins.*

Un léger accroissement des effectifs des classes maternelles et enfantines est attendu dans les années à venir. Les effectifs passeraient de 1.169.500 en 1960-1961, à 1.310.000 en 1970-1971.

On prévoit que l'enseignement élémentaire perdra 500.000 enfants d'ici 1966-1967 du fait de l'évolution démographique et des progrès de la scolarisation dans les classes de sixième et cinquième des lycées et collèges. Toutefois, du fait des déplacements de population, on peut estimer à 200.000 le nombre des élèves des classes maternelles qui changent d'école chaque année. Sur ce total, le Commissariat estime que 140.000 élèves devraient être scolarisés dans des *constructions nouvelles*.

Répétons ici, avec la Commission nationale, que ces ouvertures de classes auront pour conséquence une rapide et heureuse baisse du taux moyen de remplissage des classes et une résorption des classes surpeuplées.

Enfin, un effort important est nécessaire pour les *enfants inadaptés* : déficients mentaux, caractériels, demi-sourds, enfants atteints de troubles de langage ou d'infirmités motrices, cas sociaux, etc. Chacune de ces catégories pose ses problèmes particuliers.

L'écart entre les besoins et les moyens reste, dans ce domaine très élevé, puisque 79.000 enfants inadaptés sont actuellement scolarisés dans les établissements spéciaux, alors que 300.000 devraient l'être.

Quant à l'*enseignement terminal*, dont les effectifs s'accroîtront en 1967 du fait de la prolongation de la scolarité obligatoire, il devra être réorganisé au cours du IV^e Plan.

b) *Programme d'équipement.*

De 1962 à 1965 seront lancées, avec financement de l'Etat, la construction de :

- 16.000 classes élémentaires,
 - 4.000 classes maternelles,
 - 24 écoles nationales
 - 72 écoles départementales
 - 2.250 classes rurales terminales.
- } pour les enfants inadaptés,

Le coût total de ces mesures s'élève à 1.980 millions de NF, dont 1.500 pour les classes maternelles et élémentaires, 200 pour l'enseignement de l'enfance inadaptée, 280 pour l'enseignement terminal rural. En outre, 100 millions de nouveaux francs sont prévus pour les écoles normales d'instituteurs, ce qui permettra d'ajouter 5.500 places nouvelles aux 4.000 places en cours de réalisation dans les diverses écoles normales.

II. — LES ENSEIGNEMENTS DU SECOND DEGRÉ

a) *Evaluation des besoins.*

Le point de départ des prévisions a consisté à tenter de définir un tableau de la scolarisation en France au niveau des enseignements de second degré en 1970.

Cette date a été retenue parce que :

- 1 — la réforme de l'enseignement sera totalement appliquée ;
- 2 — la prolongation de l'obligation scolaire sera réalisée en totalité depuis 1969 ;
- 3 — les classes d'âge scolarisées jusqu'à cette date seront sensiblement stabilisées.

Il est prévu que la mise en place du cycle d'observation permettra d'accueillir, au cours du prochain plan, plus de 70 % des classes d'âge. La répartition de ces effectifs est difficile à prévoir et on n'a pu formuler à cet égard que des hypothèses.

Cependant, il a été admis que, dans le cadre de l'application des textes de janvier 1959 (réforme de l'enseignement et prolongation de la scolarité obligatoire), 75 % des effectifs d'une tranche d'âge pourront, à l'issue des études élémentaires, avoir accès dans une sixième classique ou moderne (contre environ 50 % actuellement),

que 20 % s'orienteront vers des sixièmes de « transition » (« pré-terminales » ou « pratiques ») et que 5 % demeureront dans les classes d'enseignement spécial. Par ailleurs, les effectifs considérés ont dû être répartis entre l'enseignement public et l'enseignement privé (en fonction des tendances constatées au cours des dernières années) et entre les sixièmes des lycées et celles des collèges d'enseignement général (lycées : 47 % ; collèges d'enseignement général : 53 %).

Au niveau de la classe de quatrième, il a été admis que les élèves s'orienteront ainsi :

- 35 % vers les enseignements longs (lycées classiques et modernes : 23 % ; lycées techniques : 12 %) ;
- 40 % vers les enseignements courts (collèges d'enseignement général : 17 % ; collèges d'enseignement technique : 20 % ; enseignement agricole : 3 %) ;
- 20 % vers l'enseignement terminal ;
- 5 % vers les classes spéciales.

Au niveau de la seconde, on a prévu un passage important des enseignements courts vers les enseignements longs, spécialement vers les lycées techniques ; les pourcentages des classes d'âge dans les enseignements longs deviendraient alors les suivants :

- sections classiques et modernes : 23 % ;
- sections techniques : 17 %.

Tous ces pourcentages, bien entendu, sont des pourcentages moyens nationaux qui varieront de région à région.

Au total, si l'on se réfère aux pourcentages de répartition actuels, on constate que l'orientation générale prise par la Commission a été dans le sens d'un très large développement des enseignements techniques et professionnels (y compris l'enseignement commercial), conformément à toutes les indications qu'elle a pu recevoir de la Commission de la main-d'œuvre.

Le tableau n° 2 présente l'évolution des effectifs dégagée par la Commission en ce qui concerne l'enseignement public.

S'ajouteront à ces effectifs les élèves des sections de « transition » du cycle d'observation (243.000 élèves en 1970) et ceux de l'enseignement terminal (259.000 élèves en 1970), étant entendu qu'à cette date, les classes de fin d'études primaires auraient totalement disparu.

Ainsi, il ressort du tableau n° 2 qu'en s'en tenant aux seuls enseignements de second degré que l'on pourrait appeler « traditionnels » (lycées et collèges), les effectifs de l'enseignement public devraient s'accroître encore de 1.063.000 élèves entre 1961-1962 et 1970-1971.

Cet effort d'équipement devra être accompagné d'une extension des circuits de ramassage scolaire.

TABLEAU N° 2

Prévisions de développement des établissements de second degré publics
(non compris l'enseignement terminal, les sections de transition et les collèges et lycées du Ministère de l'Agriculture).
(En milliers d'élèves.)

ETABLISSEMENTS	1961-1962	1966-1967	1970-1971	PUBLIC plus privé 1970-1971.
Total général.....	1.879	2.660	2.942	(1) 3.854
Collèges d'enseignement général :				
— classes de 6° et 5°.....	325	452	486	
— autres classes (2).....	305	372	380	
	630	824	866	1.057
Lycées classiques et modernes :				
— classes de 6° et 5°.....	311	392	403	
— autres classes.....	489	647	701	
— classes préparatoires aux grandes écoles.....	22	36	(4) 50	
	822	1.075	1.154	1.559
Collèges d'enseignement technique (à plein temps).....	222	341	406	606
Lycées techniques :				
— classes de 6° et 5°.....	24	27	27	
— autres classes (3).....	175	377	454	
— section de techniciens.....	6	16	(4) 35	
	205	420	516	632

(1) Cette prévision a été établie en supposant que les taux respectifs de croissance de l'enseignement public et de l'enseignement privé constatés ces dernières années demeureront constants.

(2) Y compris les sections spécialisées reconnues ou non dont les effectifs actuels sont supposés constants.

(3) Y compris les sections techniques des lycées classiques et modernes.

(4) A titre purement indicatif.

b) *Le programme d'équipement.*

1° *Les collèges d'enseignement général.*

779 millions de NF leur seront consacrés qui permettront de créer 140.000 places d'externes, 56.000 places en demi-pension, 15.600 places en internat. 192 millions de NF supplémentaires rendront possible un programme de reconstruction et de desserrement.

2° *Collèges d'enseignement technique.*

On prévoit la création de 100.000 places d'externes, de 25.000 places en demi-pension, de 30.000 places en internat. En outre, 20 % des classes actuelles seront reconstruites. Ces programmes coûteront 1.500 millions de NF.

3° *Lycées classiques et modernes.*

1.253,7 millions de NF serviront à créer 190.000 places nouvelles en externat, 37.000 en demi-pension et 40.000 en internat. 369,2 millions de NF seront consacrés aux travaux de reconstruction et de desserrement.

4° *Lycées techniques.*

20 lycées techniques nouveaux seront construits, 21 lycées communaux transformés en lycées d'Etat et agrandis. Au total, 140.000 places d'externes seront créées, 28.000 places en demi-pension, 49.000 places en internat, ce qui correspond à un programme de 1.468,2 millions de NF, 199 millions sont en outre consacrés à la reconstruction et au desserrement, 100 millions à la modernisation du matériel.

5° *Divers.*

450 millions ont été réservés aux dépenses communes à divers établissements (équipement sportif, par exemple) et à l'acquisition de 4.000 classes démontables, nécessaires pour faire face aux besoins imprévus.

III. — L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

a) *Evaluation des besoins.*

Au doublement des effectifs des lycées classiques, modernes et techniques enregistré ces dernières années devrait normalement correspondre un doublement des effectifs de l'enseignement supé-

rieur entre 1963 et 1969. Mais cette prévision, qui semble logique, n'est cependant qu'hypothétique. En effet, plusieurs questions se posent :

— Comment évoluera le « rendement » des études secondaires longues après l'application de la réforme de l'enseignement ?

— Quel sera le taux de réussite au baccalauréat ?

— Le pourcentage actuel des bacheliers qui s'orientent vers l'enseignement supérieur se maintiendra-t-il ?

Il a été finalement estimé que le nombre total des étudiants de nos Universités (y compris les Ecoles Nationales Supérieures d'Ingénieurs et les Instituts Nationaux des Sciences Appliquées) se situera aux alentours de 500.000 en 1969-1970 dont 450.000 Français contre environ 211.000 au total en 1960-1961.

1° *Les Universités.*

Les effectifs universitaires se sont accrus de plus de 60 % en dix ans malgré des classes d'âge de plus en plus pauvres. Lorsque la vague démographique de l'après-guerre atteindra l'enseignement supérieur (à partir de 1964-1965), il y a donc tout lieu de penser que les effectifs s'accroîtront dans des proportions considérables : l'effectif des étudiants français doublerait entre 1962 et 1969. Un accroissement important du nombre des étudiants originaires des pays de la Communauté et de l'étranger est également prévu.

Comme pour l'enseignement du second degré, on ne peut, sur la répartition de ces étudiants, formuler que des hypothèses. Les prévisions du Commissariat sont résumées dans le tableau n° 3.

Une priorité est donc accordée à l'enseignement des sciences et des techniques. On prévoit, en particulier un accroissement considérable des Instituts Nationaux des Sciences Appliquées (I. N. S. A.) et des Ecoles Nationales Supérieures d'Ingénieurs (E. N. S. I.) dont les effectifs doivent passer de 7.000 (chiffre actuel) à 15.600 en 1967-1968. Les licenciés ès sciences, 2.700 en 1959-1960, seront 11.500 en 1969-1970.

Un très important programme d'extension et de modernisation des bibliothèques universitaires devra, d'autre part, être entrepris.

TABLEAU N° 3

A. — Evolution de la répartition des étudiants des facultés.

	1949	1959	1969
Droit et sciences économiques.....	30 %	18 %	16 %
Lettres et sciences humaines.....	26 %	28 %	25,5 %
Sciences et techniques.....	18 %	34 %	43 %
Médecine et pharmacie.....	26 %	20 %	15,5 %
	100 %	100 %	100 %

B. — Prévisions d'évolution des effectifs des facultés.

	1960-1961	1967-1968	1970-1971	POURCENTAGE d'accroissement de 1960 à 1970.
Droit. Sciences économiques. Instituts d'études poli- tiques	34.000	72.000	83.000	144,1
Lettres et sciences hu- maines	59.500	115.600	130.300	118,9
Sciences et techniques.....	77.200	177.000	210.800	173
Médecine	31.800	58.600	61.200	92,4
Pharmacie	8.500	17.600	20.600	142,3
Total	(1) 211.000	439.800	(2) 505.900	139,7

(1) Dont 22.400 étudiants étrangers ou originaires des pays de la Communauté.

(2) Dont 50.000 étudiants étrangers ou originaires des pays de la Communauté.

2° *Les établissements techniques supérieurs.*

Ils forment actuellement le 1/5 des promotions d'ingénieurs et les milliers de cadres moyens du Conservatoire national des Arts et Métiers. Ils devront être largement développés afin de participer davantage encore aux enseignements de promotion sociale. Ils devront former en 1967 plus de 1.700 ingénieurs.

3° *Les œuvres universitaires.*

Il faudra faire passer de 10 à 15 % la proportion d'étudiants logés en *cités universitaires*, ce qui suppose la mise en chantier de 52.000 chambres supplémentaires au cours du quatrième plan (27.000 sont actuellement disponibles ou sur le point de l'être).

60 % des étudiants devront pouvoir être nourris dans les *restaurants universitaires*, ce qui entraîne la création de 55.000 places nouvelles (à raison de trois services par place).

b) *Le programme d'équipement.*

1° *Les universités.*

Les crédits seront répartis comme suit :

— Facultés des sciences et des techniques (y compris I. N. S. A. et E. N. S. I.).....	1.260 millions NF	
— Facultés des lettres et Facultés de droit..	240	—
— Facultés de médecine et de Pharmacie....	480	—
— Bibliothèques universitaires.....	283	—
— Installations sportives et universitaires....	45	—
— Acquisitions de terrains.....	115	—
Total	2.423 millions NF	

Ces crédits tiennent compte de divers travaux de reconstruction et de desserrement qui portent sur 10 % des places actuellement en service.

Une partie importante de ce programme sera consacrée aux opérations de décentralisation actuellement en cours. A la fin du IV° plan, seront réalisés 21 collèges scientifiques universitaires (C. S. U.) et 17 collèges littéraires universitaires (C. L. U.)

(certains d'entre eux fonctionnent déjà dans des locaux provisoires). Nantes, Orléans et Reims recevront un équipement complet pour les grandes disciplines universitaires ; dans l'Académie de Paris (nouvelles limites) seront créés une Faculté des sciences (Villetaneuse), 2 C. S. U., 2 C. L. U. et 1 Institut d'études juridiques.

2° *Les établissements techniques supérieurs.*

215 millions de nouveaux francs leur seront attribués, qui serviront à moderniser et agrandir toutes les écoles existantes, y compris l'Ecole nationale supérieure de l'enseignement technique de Cachan (E. N. S. E. T.), à équiper 7 nouvelles écoles d'ingénieurs (Bordeaux, le Havre, Metz, Clermont-Ferrand, Brest, Saint-Etienne et Tarbes), à créer 9 sections d'ingénieurs dans les lycées techniques d'Etat, à développer le Conservatoire national des Arts et Métiers et ses centres associés.

3° *Les œuvres universitaires.*

717 millions de nouveaux francs serviront à créer les places nécessaires dans les cités et les restaurants universitaires (20.000 des 52.000 chambres seront cependant financées sur des crédits H. L. M.).

4° Divers.

106 millions de nouveaux francs sont consacrés aux grands établissements littéraires et scientifiques, aux Universités d'Alger et de Dakar.

IV. — LES AUTRES DÉPENSES

Le développement de l'équipement sportif et socio-éducatif a déjà été prévu par une loi-programme adoptée par le Parlement. Rappelons que le programme prévu entraînera des dépenses d'un coût total de 1.440 millions de nouveaux francs, intégrées elles aussi dans le quatrième plan. D'autre part, 180 millions de nouveaux francs seront consacrés au développement des services pédagogiques et administratifs du Ministère de l'Education nationale, à la Radiotélévision scolaire et universitaire, à l'extension des bibliothèques publiques.

Le tableau n° 4 ci-dessous résume l'ensemble des crédits prévus dans le présent projet de loi au titre de l'équipement scolaire, universitaire et sportif :

TABLEAU N° 4

Autorisations de programmes à ouvrir pour l'Education nationale de 1962 à 1965.

	PART de l'Etat.	PART des collectivités locales.	DEPENSE totale.
	(En millions de nouveaux francs.)		
Enseignement du 1 ^{er} degré et enseignement terminal rural.....	1.540	440	1.980
Collèges d'enseignement général.....	753	212	965
Ecoles normales d'instituteurs.....	60	40	100
Collèges d'enseignement technique.....	1.500	»	1.500
Lycées (sections classiques et modernes).	1.400	223	1.623
Lycées (sections techniques et professionnelles)	1.502	265	1.767
Equipements divers (1 ^{er} et 2 ^e degrés)...	370	92	462
Universités	2.383	40	2.423
Etablissements techniques supérieurs...	215	»	215
Œuvres universitaires.....	717	»	717
Grands établissements.....	106	»	106
Equipements sportifs et socio-éducatifs.	555	685	1.240
Services communs.....	164	16	180
Recherche scientifique.....	735	»	735
Total	12.000	2.013	14.013

B. — Conditions administratives et techniques de l'exécution du Plan.

La réalisation du Plan suppose non seulement que soient attribués en temps utile les crédits nécessaires mais également que soient prises dans le domaine administratif et sur le plan technique des mesures destinées à accélérer le rythme des réalisations et à réduire leur coût.

L'effort qui avait été entrepris au cours de l'exécution des deux Plans précédents doit être poursuivi et étendu.

Une uniformisation des règles de financement est actuellement à l'étude. D'autre part, ont été décidées :

— la déconcentration totale des projets de l'enseignement du premier degré d'un coût inférieur à 1 million de NF ;

— la déconcentration de la préparation administrative et technique des opérations du second degré d'un montant inférieur à 2.500.000 NF.

Ces mesures destinées à la préparation des projets sur le plan local *permettront certainement d'aller plus vite.*

Sur le plan technique, la normalisation et la réduction du coût des constructions seront recherchées dans tous les domaines par :

- l'uniformisation des caractéristiques des bâtiments ;
- l'intensification de l'effort de normalisation des schémas ;
- l'emploi plus généralisé d'éléments typifiés ;
- le groupage des commandes ;
- les marchés passés de préférence sur prix global et forfaitaire, etc.

C. — Le recrutement du corps enseignant.

Après avoir évalué les besoins et établi, en fonction de ceux-ci, un programme de constructions scolaires et universitaires, la Commission nationale a également dressé un inventaire des besoins en maîtres et professeurs.

La Commission s'est efforcée de dégager l'évolution des recrutements à prévoir aux différents niveaux en tenant compte :

- de la croissance des effectifs ;
- d'une amélioration progressive du rapport élèves-maîtres ;
- du remplacement des retraités, décédés, démissionnaires ;
- de la contribution que des personnels métropolitains apportent à l'enseignement dans de nombreux pays étrangers et les pays de la Communauté.

Le tableau n° 5 résume les conclusions de la Commission en ce qui concerne l'évolution souhaitable du corps enseignant entre 1960 et 1970 (p. 18).

Le corps enseignant des établissements publics devrait évoluer globalement comme suit :

1950-1951 : 197.000 ;
1960-1961 : 300.000 (+ 103.000) ;
1970-1971 : 468.000 (+ 271.000).

La question se pose de savoir, en face de ces besoins immenses, si le recrutement pourra être effectivement assuré.

TABLEAU N° 5.

Evolution des effectifs du corps enseignant public métropolitain.

	1960-1961	1970-1971	ACCROISSE- MENT 1960-1970
a) <i>Enseignements du 1^{er} degré.</i>			
— Classes maternelles.....	26.450	37.450	11.000
— Classes élémentaires et de fin d'études.	170.250	189.200	18.950
— Enseignement spécial.....	3.800	15.500	11.700
Total partiel.....	200.500	242.150	41.650
b) <i>Enseignements de second degré.</i>			
1° Enseignements courts :			
— Enseignements postsecondaires et terminal.	2.150	10.350	8.200
— Classes des C. E. G.	23.000	37.100	14.100
— Collèges d'enseignement technique.....	14.000	29.000	15.000
Total partiel.....	39.150	76.450	37.300
2° Enseignements longs :			
— Lycées classiques et modernes.....	33.500	63.600	30.100
— Lycées techniques.....	11.800	35.200	13.400
Total partiel.....	45.300	98.800	43.500
c) <i>Universités</i>	8.500	29.000	20.500
(jusqu'aux assistants y compris).			
d) <i>Education physique</i>	7.100	21.600	14.500
Total général.....	300.550	468.000	157.450

En face de cette situation, la Commission nationale suggère des mesures destinées à réduire au plus vite l'ampleur et la durée de cette crise : les plus importantes ont trait au développement ou à la création des établissements de formation du personnel.

OBSERVATIONS DE VOTRE COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

La Commission nationale de l'Équipement scolaire avait chiffré à 16.947 millions de NF, dont 14.591 à la charge du budget de l'État, le coût total de la réalisation d'un certain nombre d'opérations. Le Gouvernement a réduit ce chiffre à 14.013 millions de NF dont 12.000 à la charge de l'État.

Les prévisions de la Commission nationale étaient les suivantes :

	DEPENSE totale.	PART de l'État (1).	PART des collectivités locales.
A. — Enseignement du premier degré :			
1° Classes maternelles et élémentaires	2.120	1.695	425
2° Enseignement spécial.....	255,80	195,34	60,46
3° Enseignement post-scolaire.....	149	107,20	41,80
4° Enseignement terminal.....	400	320	80
Total partiel.....	2.924,80	2.317,54	607,26
B. — Enseignement de second degré :			
1° Collège d'enseignement général.	1.806,84	1.525,44	281,40
2° Collèges d'enseignement technique	1.657,20	1.657,20	»
3° Lycées classiques et modernes..	1.602,80	1.394,50	208,30
4° Lycées techniques.....	1.938,91	1.609,28	329,63
5° Ecoles normales.....	200,80	120,48	80,32
6° Postes divers.....	540	446,50	93,50
Total partiel.....	7.746,55	6.753,40	993,15

(1) Budget de l'Éducation nationale.

	DEPENSE totale.	PART de l'Etat (1).	PART des collectivités locales.
C. — Enseignement supérieur :			
1° Universités (2).....	2.802,08	2.754,58	47,50
2° Grands établissements.....	119,85	119,85	»
3° Enseignement technique supé- rieur	238,74	238,74	»
4° Alger-Dakar	33,94	33,94	»
5° Œuvres universitaires.....	907,23	907,23	»
Total partiel.....	<u>4.101,84</u>	<u>4.054,34</u>	<u>47,50</u>
D. — Recherches scientifiques.....	735,20	735,20	»
E. — Jeunesse et sports.....	1.240	555	685
F. — Services communs.....	198,94	176,014	22,92
Total général.....	<u>16.947,33</u>	<u>14.591,49</u>	<u>2.355,83</u>

(1) Budget de l'Education nationale.

(2) Y compris les bibliothèques et l'équipement sportif universitaires.

Le volume total des crédits retenus par le Gouvernement est donc inférieur de 2.591 millions de NF aux estimations de la Commission. Il en résulte donc une modification des programmes envisagés portant sur les points essentiels suivants :

— la limitation à 20.000 classes (au lieu de 28.000) des besoins des enseignements maternel et élémentaire en raison, principalement, d'une appréciation plus modérée des effets des migrations de population (140.000 élèves « transférés » chaque année, au lieu de 200.000) ;

— le renvoi au début du V^e Plan de la mise en place généralisée des sections « pré-terminales » du cycle d'observation (qui entraîne une réduction corrélative du programme de « démarrage » de l'enseignement terminal) ;

— la limitation à 6,5 %, en moyenne, de la proportion des places à renouveler ou à desserrer au cours du IV^e Plan dans les établissements de second degré et à 10 % dans les facultés.

Examinons maintenant dans le détail les différents crédits retenus par le Gouvernement (tableau n° 4, p. 14) eu égard aux besoins (tableau ci-dessus).

I. — L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ

1° *Classes maternelles et élémentaires.*

Il est admis, pour le premier degré, que les effectifs sont stabilisés mais que près de 200.000 élèves des classes maternelles et élémentaires changent d'écoles chaque année dont 140.000 seraient scolarisés dans des constructions nouvelles. Si l'on doit admettre chaque année 140.000 élèves dans des écoles nouvelles, en quatre ans, c'est 560.000 élèves qu'il faudra abriter dans les 20.000 classes nouvelles (au lieu des 28.000 classes initialement prévues), soit une moyenne de 28 élèves par classe.

Or, dans les quartiers neufs, la population s'accroît rapidement et des classes de 28 élèves au départ deviennent des classes de 40 élèves et plus.

Les grands ensembles d'habitations nouvelles installés, les groupes scolaires à peine achevés, deviennent vite trop petits et surpeuplés.

Le Gouvernement ne semble pas tenir compte des besoins réels des *écoles maternelles*.

Alors que le taux de scolarité dans ces classes augmente sans cesse, les autorités locales sont contraintes faute de places, de n'admettre les enfants que lorsqu'ils sont âgés de trois et même de quatre ans. Elles devraient pouvoir les accueillir dès l'âge de deux ans. Le Gouvernement devrait tenir compte des difficultés imposées aux familles.

Pour que la réforme de l'enseignement soit effective, il conviendrait d'admettre dans le cycle d'observation tous les enfants issus des cours moyens de 2^e année. Ce ne devrait être qu'à la fin de ce cycle que les élèves devraient être orientés vers l'enseignement classique, moderne, technique ou terminal. Comment pourra-t-on résoudre ce problème puisque rien n'est prévu dans ce sens à l'échelon cantonal ?

2° *Classes pré-terminales.*

La Commission nationale avait estimé qu'il n'y aurait pas de réforme de l'enseignement si, progressivement, tous les enfants ayant acquis les mécanismes de base ne quittaient pas l'enseignement élémentaire et elle avait prévu que l'effectif des classes

d'orientation s'accroîtrait en quatre ans de plus de 450.000 élèves, dont 240.000 environ seraient versés dans les sections pratiques ou pré-terminales.

Du fait de la réduction des crédits initialement prévus ces classes qui devraient accueillir 240.000 élèves ne seront pas construites et, ainsi, ces élèves devront rester dans l'enseignement élémentaire.

3° *L'enfance inadaptée.*

Les réalisations actuelles sont loin de couvrir l'étendue des besoins : 79.000 enfants sont scolarisés dans les classes ou établissements spéciaux alors que *plus de 300.000 devraient l'être.*

Ainsi, une fois de plus nous constatons que les mesures envisagées sont insuffisantes au regard des besoins puisque 221.000 enfants inadaptés ne pourront être admis dans ces établissements spéciaux.

Qu'a-t-il été prévu pour les autres enfants qui pour des raisons diverses (santé, déplacements, etc.) n'ont pu suivre l'enseignement normal jusqu'au cours moyen 2° année ? Ils ont au moins 12 ans et ils ne peuvent espérer entrer en 6° ni même dans les classes terminales !

4° *Ecoles normales.*

Quelques lignes du projet gouvernemental sont consacrées aux écoles normales d'instituteurs. Personne ne songerait à nier la gravité du problème du recrutement des instituteurs publics. Devant l'état désastreux de la situation du personnel du premier degré :

- manque de maîtres ;
- existence d'un personnel remplaçant pléthorique ;
- classes surchargées (35 élèves par classe primaire ; 50 pour les maternelles) ;
- déficit permanent des postes budgétaires causé par la pratique des créations officieuses, etc.,

il convient d'aborder franchement le problème des nouvelles créations de classes des écoles normales primaires. L'effectif annuel des promotions actuelles d'instituteurs est de 6.500. Ce chiffre devrait être immédiatement *doublé* et cette mesure serait applicable si la capacité totale des écoles normales était elle-même

doublée dans les cinq années qui viennent (durée d'une scolarité complète : trois ans de préparation au baccalauréat et deux ans de formation professionnelle).

Un programme arrêté de constructions doit être immédiatement conçu sur ces bases. La procédure est à simplifier pour raccourcir au maximum les délais d'études des dossiers.

Une réforme devrait être proposée.

Les écoles normales sont actuellement propriété des départements. C'est donc de l'échelon départemental que doit venir l'initiative.

Il faudrait donc proposer qu'un plan quinquennal de construction d'écoles normales soit conçu sur la base d'opérations d'utilité, les établissements étant ensuite remis aux départements intéressés pour la gestion et l'entretien.

Il est donc totalement inadmissible, la Commission nationale ayant évalué les crédits d'utilité nécessaires à 114 millions de NF, que le Gouvernement ait réduit sa participation aux dépenses consacrées aux écoles normales de 50 millions de NF.

II. — LES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ

1° Collèges d'enseignement général.

Le IV^e plan prévoit la création de :

140.000 places d'externat ;
56.000 places de demi-pension ;
15.600 places d'internat.

Soit en tout 211.000 places nouvelles.

Le montant de la participation de l'Etat s'élève à 772 millions de nouveaux francs. Or, la Commission nationale avait fixé la part de l'Etat à 1.525 millions de nouveaux francs. *Une réduction de 753 millions de nouveaux francs (soit 50 %) a donc été opérée.*

Nous devons souligner que les effectifs des collèges d'enseignement général suivent, depuis ces dernières années, une progression croissante très marquée et que, tout récemment, l'augmentation entre les années scolaires 59-60 et 60-61 a été de 80.000 élèves.

Selon ce rythme, c'est donc au moins de 320.000 élèves supplémentaires qui, durant les quatre années du IV^e plan, se feront inscrire dans les collèges d'enseignement général, alors que

211.000 places nouvelles ont seulement été prévues. La Commission nationale avait estimé les besoins à 1.525 millions parce qu'elle avait compris que les travailleurs de condition modeste qui n'ont pas les moyens d'offrir à leurs enfants des études prolongées au-delà de la scolarité obligatoire, donneraient en grand nombre leurs préférences à l'enseignement des collèges d'enseignement général. Il faut croire que le Gouvernement ne s'est pas arrêté à des considérations de ce genre puisqu'il n'a retenu que 772 millions de nouveaux francs de crédits.

Votre Commission proteste avec énergie contre cette réduction massive des crédits.

2° Lycées. — Sections classique et moderne.

Le IV^e plan prévoit que de 1961-1962 à 1966, les effectifs passeront de 822.000 à 1.075.000, soit une augmentation de 268.000 élèves. Comment, avec un écart de 9.000 places en quatre ans, soit un peu plus de 2.000 par an, sera-t-il possible de ramener les effectifs des classes surpeuplées à un chiffre normal de 25 élèves par classe ? Comment pourra-t-on libérer les locaux de fortune ou vétustes et regrouper les élèves qu'il a fallu installer dans des locaux annexes situés dans divers quartiers de certaines villes ?

3° Les collèges d'enseignement technique.

Qu'il nous soit permis de signaler encore une fois la grande misère de l'enseignement technique et le désarroi des collèges d'enseignement technique.

M. le Ministre de l'Education nationale a reconnu, lui-même, qu'en 1960, 5.000 élèves qui avaient obtenu des moyennes allant de 12 à 14 points ont été refusés.

Citons un exemple : le jeudi 7 juin 1962, 670 élèves se sont présentés au lycée d'enseignement technique de Nîmes, cela pour 135 places seulement. Si une solution d'extrême urgence n'est pas apportée, cinq cents élèves gardois environ seront administrativement refusés ! Or, le plan de quatre ans ne prévoit que 35.000 places de plus, même pas 10.000 par an. Que faire donc de tous les élèves qui, n'ayant pas les diplômes nécessaires, ne pourront que fort diffi-

cilement trouver un travail rémunérateur et répondre à la profession correspondante ? Comment, également, décongestionner les classes surpeuplées de l'enseignement technique ?

Le crédit de 1.500 millions de nouveaux francs, admis par le Gouvernement, est donc extrêmement insuffisant.

4° *Les lycées d'enseignement technique.*

M. le Ministre de l'Education nationale a reconnu en 1960 que les lycées à section technique avaient refusé 30.000 élèves. Dans le Gard, chaque année, nos lycées techniques masculins et féminins refusent plusieurs centaines d'élèves comme internes ou comme externes. Obtenir une place dans un de ces établissements pourrait presque devenir du favoritisme. Il faut donc résoudre de toute urgence le problème de l'accueil de ces élèves et, bien entendu, celui de la décongestion des classes surpeuplées.

Notons, cependant, avec satisfaction que le chiffre admis par le Gouvernement : 1.767 millions de NF (part de l'Etat : 1.502 millions de NF ; part des collectivités locales : 265 millions de NF) est supérieur au chiffre initialement prévu : 1.702 millions de NF.

Nous souhaitons donc vivement que l'Etat puisse apporter tous les efforts nécessaires en faveur des sections techniques et professionnelles des lycées.

III. — L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le tableau de estimations nous a permis de constater que les chapitres concernant l'enseignement supérieur ont subi d'importants abattements. Ainsi nous relevons que les investissements s'appliqueront à de nombreuses Facultés existantes, lesquelles seront reconstruites, agrandies ou modernisées. Toutefois, ils doivent aussi être consacrés à « la poursuite de la politique de décentralisation universitaire ».

Nous applaudissons, certes, à ces idées, mais ces données sont si imprécises, que nous les considérons comme de vagues promesses et non comme des certitudes. Il est à craindre que les étudiants, de plus en plus nombreux, ne travailleront pas toujours dans les meilleures conditions.

Le second plan Le Gorgeu prévoyait le logement de 30 % des étudiants : or 8 à 10 % seulement sont logés, les autres doivent habiter chez des particuliers et à des conditions souvent très oné-

reuses. Si nous retenions les effectifs moyens prévus pour 1965 : 285.000, il faudrait envisager qu'en application de ce second plan, l'on devrait pouvoir disposer à cette époque de près de 90.000 chambres. Le IV^e Plan prévoit la construction de 52.000 chambres, auxquelles il faut ajouter 27.000 lits disponibles ou sur le point de l'être. C'est donc un total de 79.000 lits au lieu de 90.000 qui est prévu !

Quant aux restaurants universitaires, on évalue le nombre des rationnaires sur la base de 60 % des effectifs, ce qui, aux dires des auteurs du IV^e Plan, doit permettre de fixer à 165.000 le nombre de rationnaires supplémentaires qui s'inscriront pendant les quatre années. A raison de trois services par repas, c'est donc 55.000 places supplémentaires qu'il faut créer.

Le Gouvernement a retenu pour les œuvres universitaires un ensemble de crédits de 700 millions de NF alors que la Commission Nationale avait prévu 907 millions. Les estimations officielles permettront-elles de construire les 52.000 places prévues et les locaux où l'on pourra réserver 55.000 places nouvelles dans les restaurants universitaires ?

IV. — LES AUTRES DÉPENSES

L'équipement sportif et socio-éducatif.

La loi du 28 juillet 1961 relative à l'équipement sportif et socio-éducatif portant sur les années 1962, 1963, 1964, 1965 a prévu un programme d'un montant total de 575 millions de nouveaux francs applicable :

1° A l'équipement sportif à concurrence de....	345	millions NF.
2° A l'équipement des foyers, maisons de jeunes, auberges de jeunesse et centres d'accueil divers, à concurrence de.....	85	—
3° A l'équipement des colonies de vacances et des centres aérés à concurrence de....	25	—
4° A l'équipement des installations appartenant à l'Etat, à concurrence de.....	50	—
	<hr/>	
Soit un total de.....	575	millions NF.

Or, le crédit retenu par le Gouvernement (tableau n° 4, p. 14) ne s'élève qu'à 555 millions de nouveaux francs. Ainsi un crédit déjà voté par le Parlement se trouve diminué. Votre Commission ne peut passer sous silence cette réduction abusive et non justifiée par le Gouvernement.

Les crédits de fonctionnement.

La Commission Nationale, chargée de préciser et d'assumer les besoins de l'enseignement public, a cru devoir insister sur la nécessité d'accroître, dans des proportions importantes, les dépenses de fonctionnement au cours des prochaines années.

Certes, il faut construire des établissements scolaires, équiper de nouvelles classes, mais il est urgent aussi d'y installer des *maîtres qualifiés en nombre suffisant* et c'est grâce à des crédits de fonctionnement permettant de revaloriser la fonction enseignante, qu'un meilleur recrutement sera assuré.

Les bourses.

Les crédits de bourses et d'allocations d'études doivent être accrus afin d'en augmenter le nombre et le taux. Si le nombre des bourses est actuellement en progression, il s'adapte mal à l'accroissement des effectifs scolaires et universitaires, le pourcentage n'est toujours que de 20 %. La réforme de l'enseignement, la prolongation de la scolarité obligatoire, l'accroissement de la population scolaire font autant d'obligations à l'Etat d'accorder des bourses en nombre et à un taux suffisant.

Il convient d'accroître aussi les crédits prévus à d'autres chapitres importants, par exemple en ce qui concerne les œuvres complémentaires de l'école, l'éducation..., la promotion du travail, le service de santé scolaire.

*
* *

Nous l'avons déjà dit, en critiquant le budget de 1962, nous craignons que l'appel de la Commission Nationale, en faveur des crédits de fonctionnement, reste ignoré du Gouvernement. Il suffit d'ailleurs, pour justifier nos appréhensions, de considérer que les mesures nouvelles de fonctionnement pour 1962 ne s'élèvent qu'à 641 millions de NF, c'est-à-dire à 8,6 % du budget de l'Education Nationale.

CONCLUSIONS

I. — La progression des investissements scolaires et universitaires dans le IV^e plan accuse une augmentation de 72 % par rapport au III^e plan. Cependant, votre Commission ne peut se réjouir pleinement de ces augmentations de crédits qu'elle juge insuffisantes au regard des besoins réels.

Elle rappelle que les crédits jugés nécessaires par la Commission Le Gorgeu dans le cadre du IV^e plan pour l'enseignement public étaient fixés à 14.591 millions de nouveaux francs pour la part de l'Etat. Le Gouvernement a réduit ce chiffre à 12 milliards, soit un abattement de 2.591 millions (17 %) sur des dépenses jugées incompressibles. De ce fait, les crédits de tous les secteurs de l'enseignement se sont trouvés réduits par rapport aux prévisions initiales : premier degré, abattement de 30 % ; écoles normales, 50 % ; collèges d'enseignement général, 50 % ; universités, 15 % ; logement des étudiants, restaurants universitaires, 15 %, etc. Les plans d'équipement précédemment établis n'ont pas été respectés : le premier plan Le Gorgeu, qui portait sur les années 1953 à 1957, n'a pu être intégralement appliqué parce que les crédits de l'Education nationale ont été réduits pour faire face à des besoins pressants, laissant ainsi accumuler les retards.

Le second plan Le Gorgeu, faute de crédits suffisants en 1959-1960-1961, n'a pu être mieux respecté puisque l'année 1961 a été close avec un retard de 1.500 millions de nouveaux francs sur les prévisions établies.

Le IV^e plan concernant l'enseignement public peut être considéré comme un troisième plan Le Gorgeu, mais qui aurait déjà subi des abattements évalués à 35 %.

Votre Commission des Affaires culturelles s'élève contre ces diminutions de crédits et constate avec regret que le IV^e plan économique et social ne sortira pas l'enseignement public de sa pénible situation sans l'ouverture de crédits supplémentaires aux budgets annuels.

II. — Votre Commission tient à rappeler qu'aux termes de l'article premier de la loi du 26 décembre 1961 relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'Outre-Mer, des facilités d'admission dans les établissements scolaires seront accordées en faveur des enfants de rapatriés. Elle insiste pour que cette disposition légale ne demeure pas un vœu pieux, faute de places ou de crédits. En effet, les études du Commissariat au Plan sur l'équipement scolaire, universitaire et sportif ont été faites sur une évaluation des effectifs et des besoins qui ne tenait pas compte de l'arrivée récente en Métropole d'un nombre considérable de familles d'Algérie. A ces besoins nouveaux doivent correspondre des dispositions financières appropriées. Il est de notre devoir le plus essentiel d'assurer l'éducation des enfants de nos compatriotes malheureux. Aussi votre Commission demande-t-elle au Gouvernement une aide sincère et efficace dans ce domaine par le dépôt d'un projet de loi assorti des crédits nécessaires.

III. — La satisfaction des besoins qui ont été analysés ci-dessus exige que, non seulement le volume indispensable d'investissements soit, globalement, lancé au cours du IV^e plan, mais aussi que les opérations considérées soient engagées en *temps utile* aux budgets de l'Education nationale de 1962 à 1965 et qu'ils soient ensuite utilisés *dans les délais les plus rapides*.

Rappelons, en effet, qu'en 1958, 83 % des crédits ont été employés ; 80 % en 1959 et 54 % seulement en 1960. Ainsi, 81 milliards de nouveaux francs n'ont pu être utilisés !

Votre Commission s'élève contre ces retards abusifs ! Chaque année, en effet, nous avons protesté contre l'insuffisance des crédits — encore faut-il que ces crédits soient utilisés pleinement.

Le IV^e plan prévoit la simplification et la déconcentration des procédures de construction. Votre Commission souhaite que ces formalités soient précisées et appliquées au plus tôt.

IV. — Votre Commission veut aussi attirer l'attention du Sénat sur l'enseignement agricole auquel le projet de loi ne consacre qu'un simple paragraphe (p. 363) rappelant les principes du développement souhaitable définis dans la loi du 2 août 1960 sur l'enseignement agricole et annonçant le dépôt d'une loi-programme avant le 31 décembre 1961.

A la veille de la clôture de la session parlementaire, après le vote en première lecture du présent projet, par l'Assemblée Nationale, cette loi-programme tant attendue vient seulement d'être déposée. Craignons une fois encore qu'une loi de cette importance soit votée « à la sauvette » sans que le Parlement ait eu de temps matériel d'en faire un examen approfondi.

V. — Enfin, un problème des plus importants reste à résoudre : celui du recrutement des maîtres et de leur rémunération. Les auteurs du IV^e plan estiment qu'il faudrait « pouvoir, en quelques années, tripler, et même un peu plus, les promotions nouvelles d'instituteurs et multiplier par six celles de professeurs au niveau du second degré ».

Si le Gouvernement n'est pas disposé à augmenter suffisamment les crédits de fonctionnement, il sera impossible d'assurer le recrutement de maîtres qualifiés, et partant, la réforme de l'enseignement, sa démocratisation, resteront lettre morte.

*
* *

Ainsi, la situation de l'enseignement est des plus graves. Partout, les familles s'inquiètent, elles se rendent parfaitement compte que dans un monde en pleine évolution leurs enfants, pour gagner leur vie, auront besoin d'un important bagage de connaissances. Les associations de parents d'élèves de tous les degrés d'enseignement désirent avant tout que l'on donne à tous les enfants les moyens de s'instruire convenablement.

Dans le monde de demain, il faudra des professeurs, des ingénieurs, des techniciens, des administrateurs, des spécialistes.

Seule une véritable démocratisation de l'enseignement fera la vraie grandeur de la France !

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Affaires culturelles donne un avis favorable à l'adoption du texte soumis à votre approbation.